



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7793
27 février 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ECHANGE DE TELEGRAMMES ENTRE LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT
DE L'ARABIE SAOUDITE ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A la demande de Son Excellence M. Jamil M. Barody, représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a l'honneur de distribuer ci-après le texte des télégrammes qui ont été échangés comme suite à la lettre, datée du 14 février 1967, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite (S/7749) et à la réponse du Secrétaire général datée du 18 février 1967 (S/7768).

1. Télégramme daté du 20 février 1967, adressé au Secrétaire général par le représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite

Son Excellence le Secrétaire général U Thant
Nations Unies New York

Je vous remercie de votre lettre du 18 février que j'ai communiquée immédiatement à Sa Majesté le Roi Faisal. Entre-temps, Sa Majesté m'a chargé de vous demander d'urgence de me faire savoir aussitôt que possible quelles mesures effectives vous avez prises touchant les télégrammes que vous ont adressés Son Altesse le Prince Saiful Islam Alhassan, Premier Ministre du Royaume Mutawakalite du Yémen, et M. Alsayed Ibrahim Alwaziri, Président de l'United Public Forces, ainsi que les autres télégrammes et représentations qui vous ont été adressés au sujet des gaz asphyxiants que des appareils égyptiens ont répandus sur Kitaf, dans le nord du Yémen, le 5 janvier, et qui ont fait plus de cent morts et de nombreux blessés. Inutile de dire qu'on demanderait vainement aux responsables de reconnaître qu'ils ont utilisé les gaz asphyxiants. Ne serait-ce que pour des raisons humanitaires, le monde attend d'U Thant qu'il intervienne pour empêcher que des gaz asphyxiants continuent d'être utilisés au Yémen ou ailleurs. Je vous serais obligé de me répondre sans tarder de façon que je puisse transmettre promptement votre réponse à Sa Majesté. Je serai au Savoy Hôtel jusqu'à samedi. Haute considération.

Jamil BARODY

2. Télégramme daté du 21 février 1967, adressé au représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite par le Secrétaire général

Son Excellence Jamil Baroody
Savoy Hotel
Londres (Royaume-Uni)

J'ai reçu votre télégramme du 20 février et en ai dûment pris note. Vous me demandez de vous faire rapidement savoir "quelles mesures effectives" j'ai prises comme suite aux télégrammes que m'ont adressés le Prince Saiful Islam Alhassan et M. Alsayed Ibrahim Alwaziri. J'ai bien reçu ces télégrammes mais je n'ai évidemment pris aucune mesure ni décision dans le sens suggéré. Comme vous le savez bien, puisque je l'ai souligné devant vous à plusieurs occasions, je suis lié par les décisions des organes de l'ONU pour toutes les questions relatives au statut officiel des gouvernements et à la reconnaissance de leurs représentants accrédités. S'agissant du Yémen donc, je ne traite qu'avec le représentant du Gouvernement de la République arabe du Yémen dont les lettres de créance ont été acceptées ici. Vous vous référez à l'allégation selon laquelle des avions de la République arabe unie auraient employé "des gaz asphyxiants" lors d'une attaque dirigée contre le nord du Yémen le 5 janvier; ainsi que je vous en ai déjà informé oralement, j'ai immédiatement communiqué cette allégation au représentant permanent de la République arabe unie auprès de l'Organisation des Nations Unies en lui demandant de la communiquer à son gouvernement pour observations. Vous vous rappellerez aussi que je vous ai immédiatement informé du ferme démenti aussitôt opposé par le Gouvernement de la République arabe unie à l'allégation selon laquelle des gaz asphyxiants ou toxiques auraient été employés par des appareils de la RAU. Ainsi, les faits sont très controversés et je n'ai pas les moyens d'établir la vérité. Dans ces conditions, je me vois contraint de vous informer que je ne suis pas actuellement à même de prendre d'autre mesure en la matière. Haute considération.

U THANT New York

3. Télégramme, daté du 22 février, adressé au Secrétaire général par le représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite

Son Excellence U Thant
Organisation des Nations Unies
New York

Je vous remercie de votre télégramme du 21 février que j'ai aussitôt transmis à mon gouvernement. Malgré les difficultés d'ordre technique ou juridique auxquelles vous paraissez vous heurter et qui semblent vous empêcher d'intervenir, en votre qualité de Secrétaire général, à la suite de l'allégation selon laquelle des gaz asphyxiants ont été utilisés au Yémen, veuillez noter que le dernier mot en la matière n'a pas encore été dit. Me référant à nouveau à votre lettre du 18 février, je vous demanderai officiellement de bien vouloir essayer à nouveau d'obtenir du représentant de la RAU une réponse concernant les raids égyptiens qui ont été dirigés contre la population civile de Najran alors que la RAU et l'Arabie Saoudite ne sont pas en guerre et entretiennent en fait des relations diplomatiques entre elles. Lors de notre dernière rencontre à New York, vous avez eu l'obligeance de me promettre de me communiquer la réponse de la RAU concernant les raids aériens sur Najran. Plus de deux semaines se sont écoulées depuis que ces raids aériens ont été effectués sur l'Arabie Saoudite, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ou bien le Gouvernement de la RAU réfléchit encore à la réponse officielle qu'il donnera, ou bien il a décidé de garder le silence. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir une réponse de la RAU, ayez l'obligeance de me le faire savoir. Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser une réponse le plus promptement possible. Je serai à Londres jusqu'à samedi matin. Haute considération.

Jamil BAROODY Savoy Hotel

4. Télégramme, daté du 23 février 1967, adressé au représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite par le Secrétaire général

Son Excellence Monsieur l'ambassadeur Baroody
Savoy Hotel (Londres)

J'ai l'honneur de répondre à votre télégramme du 22 février. A propos de l'emploi qu'aurait fait la République arabe unie de gaz asphyxiants au Yémen, j'ai pris note, comme vous me le demandez, du fait que "le dernier mot en la matière n'a pas encore été dit". Pour ce qui est des raids qui auraient été effectués sur

Najran, l'attention du représentant permanent de la République arabe unie auprès de l'Organisation des Nations Unies sera appelée sur votre nouvelle demande de réponse de la part du Gouvernement de la République arabe unie. Pour l'instant, je ne puis que vous renouveler l'assurance donnée antérieurement que toutes les remarques ou observations qui me seraient adressées, au sujet desdits raids, par le Gouvernement de la République arabe unie, vous seront communiquées sans retard. Permettez-moi, de vous demander à ce propos, puisque vous indiquez dans votre dernier télégramme que la République arabe unie et l'Arabie Saoudite ne sont pas en guerre et entretiennent en fait des relations diplomatiques entre elles, si votre gouvernement s'est efforcé de se mettre directement en rapport avec le Gouvernement de la République arabe unie afin de savoir quelle est sa réaction devant les allégations selon lesquelles des raids auraient eu lieu sur Najran et des gaz asphyxiants auraient été employés. Haute considération.

U THANT New York

5. Télégramme, daté du 23 février 1967, adressé à M. Ralph J. Bunche, Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales, par le représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite

Son Excellence Monsieur Ralph Bunche
Organisation des Nations Unies
New York

J'ai bien reçu le télégramme du Secrétaire général daté du 23 février. Au sujet des efforts faits par mon gouvernement, il va sans dire que le Gouvernement saoudien a adressé directement au Gouvernement du Caire d'énergiques protestations. Si la réponse du Caire avait été tant soit peu satisfaisante, notamment en ce qui concerne les raids aériens sur Najran, on ne m'aurait pas demandé de saisir officiellement le Secrétaire général de la question. En votre présence, U Thant m'a promis de me communiquer la réponse de la République arabe unie lorsque le représentant de ce pays l'aurait reçue. J'ai appris par le Secrétaire général que le représentant de la République arabe unie démentait, au nom de son gouvernement, que des avions égyptiens eussent fait usage de gaz asphyxiants au Yémen occidental. Toutefois le Secrétaire général m'a dit, comme vous me l'avez dit vous-même, que l'on attendait encore la réponse de la République arabe unie au sujet des raids sur Najran. Dans mon dernier télégramme, j'ai attiré l'attention d'U Thant sur le fait que plus de

/...

deux semaines se sont écoulées depuis que je lui ai exposé l'affaire des raids. En réalité, j'aurais dû parler de plus de trois semaines. Je suis sûr qu'U Thant a fait de son mieux pour obtenir une réponse de la République arabe unie au sujet de Najran, mais faut-il vraiment si longtemps au Gouvernement de la RAU pour peser les termes de sa réponse officielle ou dois-je conclure qu'il ne m'appartient pas de savoir si le Secrétaire général ou son adjoint ont réussi ou non à obtenir une réponse ou si le Gouvernement de la République arabe unie a refusé de répondre à la demande du Secrétaire général. Il ne s'agit pas ici d'une partie de cache-cache, mais d'une affaire extrêmement grave puisque ces raids que rien ne justifie, ou n'importe quel autre acte d'agression contre l'Arabie Saoudite, pourraient être les signes précurseurs d'un conflit aux conséquences lourdes de menaces pour la paix du monde. Les événements se succéderaient alors sous les yeux de l'ONU réduite au rôle de spectateur impuissant. U Thant peut, s'il le désire, s'abstenir de tout commentaire devant une situation aussi grave alors qu'il a jugé bon d'exprimer très clairement sa pensée au sujet de la guerre en Asie du Sud-Est. Je me demande s'il faut en déduire que seuls les conflits entre grandes puissances retiennent l'attention. Je sais que les organes des Nations Unies sont prêts à accueillir les plaintes, mais puis-je vous demander, en l'occurrence, si le Secrétaire général ou ses services espèrent encore recevoir la réponse promise de la RAU. Je vous autorise à faire distribuer immédiatement le texte du présent télégramme aux membres du Conseil de sécurité. J'attendrai votre réponse à l'hôtel Savoy, à Londres, jusqu'à samedi midi ou à l'hôtel Crillon, à Paris, après cette date. Haute considération.

Jamil M. BAROODY

6. Télégramme, daté du 24 février 1967, adressé au représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite par M. Ralph J. Bunche, Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales

Son Excellence Monsieur Jamil M. Baroody
Hôtel Savoy
Londres (Angleterre)

Monsieur l'Ambassadeur, j'accuse réception du télégramme que vous m'avez envoyé de Londres le 23 février et je vous réponds personnellement ainsi que vous me l'avez demandé. Comme vous le savez, le Secrétaire général est actuellement en Birmanie

où il va passer environ une semaine de vacances. Toutefois, je reste en contact avec lui et je ne manquerai pas de lui communiquer la teneur de votre réponse à son télégramme qui vous a été remis à Londres le 23 février, et dans lequel il demandait si votre gouvernement avait accompli des démarches directes auprès du Gouvernement de la République arabe unie sur la question des raids de Najran et celle de l'emploi de gaz asphyxiants.

Comme vous le savez, les renseignements que vous avez fournis au Secrétaire général au sujet des raids qui auraient eu lieu à Najran et au sujet de l'utilisation de gaz asphyxiants ont été communiqués sans retard au représentant permanent de la République arabe unie auprès de l'Organisation des Nations Unies qui les a transmis à son gouvernement. Le Secrétaire général l'a informé à l'époque qu'il s'était engagé à vous faire parvenir toute indication que son gouvernement pourrait fournir au sujet de ces plaintes. Par la suite, le représentant de la République arabe unie a été informé de la teneur de votre lettre du 14 février et de celle de vos deux télégrammes de Londres en date des 20 et 22 février. Comme vous en avez été avisé précédemment, le représentant permanent de la République arabe unie a fait savoir au Secrétaire général que son gouvernement dément l'allégation selon laquelle il aurait utilisé des gaz asphyxiants dans la région nord du Yémen. A ce jour, le Gouvernement de la République arabe unie n'a adressé au Secrétaire général aucune déclaration touchant les raids qui auraient eu lieu à Najran. Vous comprendrez que je ne suis pas en mesure de vous garantir qu'une déclaration sera faite au sujet de la plainte relative aux raids de Najran. Je peux seulement vous assurer que si une telle déclaration nous parvient, elle vous sera communiquée sans délai.

Je m'étonne que vous déclariez qu'"U Thant peut, s'il le désire, s'abstenir de tout commentaire devant une situation aussi grave alors qu'il a jugé bon d'exprimer très clairement sa pensée au sujet de la guerre en Asie du Sud-Est. Je me demande s'il faut en déduire que seuls les conflits entre grandes puissances retiennent l'attention". Puisque nous avons toujours parlé franchement, Monsieur l'ambassadeur, je suis sûr que vous attendez de moi des paroles franches. Il ne m'appartient évidemment pas de parler au nom du Secrétaire général et encore moins de le défendre, mais je dois dire que je considère la déclaration rapportée ci-dessus comme gratuite et tout à fait injuste à l'égard du Secrétaire général. Comme vous me l'avez dit

vous-même dans votre télégramme, il y a la guerre en Asie du Sud-Est. Cette guerre est, vous le savez, universellement reconnue comme extrêmement dangereuse. Ainsi que vous l'avez indiqué dans un de vos télégrammes au Secrétaire général, il n'y a pas de guerre entre l'Arabie Saoudite et la République arabe unie. Le Secrétaire général ne sous-estime en rien la gravité de la situation que pourraient engendrer des actes d'hostilité entre l'Arabie Saoudite et la République arabe unie et c'est pour cette raison qu'il a accordé à vos plaintes la plus grande attention et qu'il en a saisi le représentant de la République arabe unie. Mais le fait que le Viet-Nam est le théâtre d'une guerre ouverte et de bombardements réguliers que nul ne conteste est de toute évidence infiniment plus grave et plus lourd de menaces que les faits que vous avez allégués dans une communication au Secrétaire général.

Je dois vous informer que je n'userai pas de l'autorisation que vous me donnez de faire distribuer aux membres du Conseil de sécurité le télégramme que vous m'avez adressé car cela serait, à mon avis, tout à fait inopportun. Vous avez évidemment tout loisir d'adresser une communication au Président du Conseil de sécurité, ce qui est la pratique habituelle, ou au Secrétaire général, en y exprimant toutes opinions que vous jugeriez bon de manifester et en demandant que votre lettre soit distribuée aux membres du Conseil.

Haute considération.

Ralph BUNCHE

7. Télégramme, daté du 25 février 1967, adressé à M. Ralph J. Bunche, Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales, par le représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite

Son Excellence Monsieur Ralph Bunche
Organisation des Nations Unies
New York

Me référant à votre télégramme du 24 février que je viens de recevoir, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que c'est à vous, en votre qualité de Secrétaire général adjoint, que j'ai adressé mon télégramme du 23 février précisément parce que je savais que le Secrétaire général était parti pour la Birmanie; sinon je l'aurais adressé à U Thant en personne. C'est pourquoi je me permets de vous demander à nouveau ici de faire distribuer par vos soins, en votre

qualité de Secrétaire général adjoint, mon télégramme du 23 février aux membres du Conseil de sécurité ou, si vous le jugez bon, de le transmettre au Secrétaire général avec ma demande pressante tendant à ce qu'il soit distribué aux membres du Conseil de sécurité sans retard excessif. Pour reprendre les termes de ma lettre et de mon télégramme précédents, à savoir que la RAU et l'Arabie Saoudite ne sont pas en guerre, je ne permets d'appeler votre attention sur le fait qu'en général à notre époque les guerres sont menées sans avoir été nécessairement déclarées. Depuis les années 1930 la plupart des guerres ont été déclenchées sans avertissement ni déclaration officielle. Le conflit en Asie du Sud-Est n'a été précédé d'aucun avertissement ni d'aucune déclaration officielle de guerre jusqu'à ce qu'il s'étende et soit par la suite qualifié de guerre par la communauté internationale. De même, il n'y a eu aucune déclaration officielle de guerre dans le Sud-Ouest de la péninsule Arabique, mais cela n'a pas empêché la RAU d'y envoyer une armée nombreuse et de soumettre notamment le territoire saoudien à des dizaines de raids aériens dont les deux derniers ont été perpétrés sur Najran le 27 janvier. Mais ni vous ni moi, non plus que le Secrétaire général, ne devons pour autant chercher à définir la guerre moderne ou l'agression. La Sixième Commission de l'ONU n'y est pas encore parvenue. Ce qui est l'évidence même, c'est que la péninsule Arabique est le théâtre d'une guerre non déclarée et d'une agression injustifiée. Vous avez été le témoin de ce qu'à maintes reprises j'ai saisi le Secrétaire général de la dangereuse situation qui existe dans cette région depuis 1962. Ne nous laissons égarer ni par des termes techniques ni par des arguties juridiques. Selon des estimations prudentes plus de cent mille habitants ont péri dans la région depuis quatre ans. Y a-t-il eu autant de tués au Viet-Nam? En outre le silence doit-il continuer à planer sur les événements du sud-ouest de la péninsule Arabique alors qu'on fait ressentir au monde entier l'horreur de ce qui se passe en Asie du Sud-Est? Je continue de voir en U Thant un messenger de paix et je ne pense pas avoir été injuste à son égard dans mon télégramme du 23 février. Qu'il y ait guerre ou pas guerre, qu'elle soit déclarée ou non, les troubles qui se produisent dans cette région risquent de dégénérer en conflit qui pourrait bien compromettre la paix mondiale. En ma qualité de représentant à l'Organisation des Nations Unies depuis vingt ans, j'estime de mon devoir de prendre au nom de mon gouvernement les mesures qui s'imposent en ce moment critique pour avertir le Conseil de sécurité

et la communauté internationale tout entière, avant qu'il soit trop tard, de la situation extrêmement grave qui s'est créée. C'est pourquoi je demande officiellement à vous, ou à toute autre personne qui y est autorisée en l'absence du Secrétaire général ou, au besoin, au Secrétaire général lui-même, de bien vouloir faire distribuer le texte de mon télégramme du 23 février, ainsi que celui du présent télégramme, aux membres du Conseil de sécurité. J'estime qu'en agissant ainsi je m'acquitte de ma tâche sacrée avec ma franchise habituelle, cependant que je garde à U Thant toute mon estime. J'attends votre réponse à l'hôtel Crillon, à Paris. Haute Considération.

Jamil M. BAROODY

8. Télégramme, daté du 26 février 1967, adressé au représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite par M. Ralph J. Bunche, Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales

Son Excellence Monsieur Jamil M. Baroody
Hôtel Crillon
Paris (France)

Le télégramme que vous m'avez adressé le 25 février a été transmis au Secrétaire général dont j'attends les instructions. Entre-temps, le Secrétaire général m'a demandé de vous signaler que si le télégramme que vous m'avez adressé le 24 février doit être distribué, il conviendrait de faire distribuer de même, pour plus de logique et de clarté, celui que vous lui avez envoyé le 22 février, ainsi que la réponse du Secrétaire général. Veuillez me faire connaître votre accord par télégramme. Haute considération.

Ralph J. BUNCHE

9. Télégramme, daté du 26 février 1967, adressé à M. Ralph J. Bunche, Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales, par le représentant permanent adjoint de l'Arabie Saoudite

Son Excellence Monsieur Ralph J. Bunche
Organisation des Nations Unies
New York

Je vous remercie pour la promptitude avec laquelle vous avez répondu à mon télégramme du 26 février. Je vous donne mon accord pour faire distribuer aux membres du Conseil de sécurité et automatiquement à tous les Etats Membres des Nations Unies tous mes télégrammes au Secrétaire général et tous les télégrammes que le Secrétaire général et vous-même m'avez adressés en retour. Veuillez noter également que, pour plus de logique et de clarté, mon télégramme du 20 février au Secrétaire général, commençant par - citation - Je vous remercie de votre lettre du 18 février - fin de citation -, et la réponse du Secrétaire général à ce télégramme devraient aussi être distribués. Veuillez me confirmer par câble la date approximative à laquelle la distribution demandée sera faite. Haute considération.

Jamil M. BAROODY
Hôtel Crillon (Paris)

